

## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la susdite Municipalité, que le conseil, à une séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2022 a adopté la résolution numéro S2022-12-223 établissant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023 dont voici copie :

## CALENDRIER 2023 DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-BOIS

Les séances ont lieu les mardis et débutent à 19 heures.

- 10 janvier
- 7 février
- 7 mars
- 4 avril
- 2 mai
- 6 juin

- 4 juillet
- 8 août
- 5 septembre
- 3 octobre
- 7 novembre
- 5 décembre
- 12 décembre (Budget 2024)

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

**DONNÉ** à Val-des-Bois, ce 14e jour du mois de décembre 2022.

Directrice générale et greffière-trésorière